



## SCBSM : Mise en œuvre d'une convention de rachat d'actions et suspension du contrat de liquidité

Paris, le 31 octobre 2022 – SCBSM, foncière cotée sur Euronext Paris, annonce avoir conclu une convention de rachat d'actions avec un prestataire de services d'investissement conformément aux termes du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 décembre 2021.

Selon les termes de cette convention, valable jusqu'au 15 juin 2023 au plus tard, SCBSM donne mandat au prestataire d'acquérir pour son compte des actions SCBSM, avec un premier palier de 60 000 actions et un prix d'achat maximum de 10,00 € par action à ce stade.

Afin de ne pas générer des conflits d'intérêt, les opérations prévues dans le Contrat de Liquidité de Marché seront suspendues pendant toute la durée du programme de rachat. À la date du 28 octobre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 14 924 actions SCBSM ;
- 42 699,35 € en espèces.

### A propos de SCBSM :

SCBSM est une foncière cotée sur Euronext à Paris (FR0006239109 - CBSM) depuis novembre 2006. Le patrimoine immobilier du Groupe s'élève à 441 M€, dont environ 84% situé à Paris QCA. SCBSM dispose du statut SIIC et fait partie de l'indice IEIF SIIC France. Plus d'informations sur [www.scbsm.fr](http://www.scbsm.fr).

### Contacts ACTUS finance & communication :

Investisseurs :  
Jérôme Fabreguettes-Leib  
01 53 67 36 78  
[scbsm@actus.fr](mailto:scbsm@actus.fr)

Journalistes :  
Manon Clairet  
01 53 67 36 73  
[mclairret@actus.fr](mailto:mclairret@actus.fr)

